



Salaire non payé depuis 2 mois.

Par **hydre**, le **13/02/2013** à **15:47**

Bonjour,

J'ai travaillé dans une entreprise de chauffeur livreur du 4 au 12 décembre. A cette date du 12 décembre je n'avais pas encore signer de contrat de travail.

J'ai arrêté ce travail de moi-même (pour des problèmes de santé en inéquation avec cet emploi).

Depuis je n'ai reçu ni mon salaire ni mon bulletin de salaire ni mon contrat ni mime ma feuille destiné aux assedics.

Je le soupçonne même de ne pas m'avoir déclarer.

Ma question est de savoir si mon ancien employeur est dans la légalité et quelles sont les recours possible?

Par **P.M.**, le **13/02/2013** à **16:12**

Bonjour,

Vous n'êtes pas plus dans la légalité puisque l'abandon de poste n'est pas prévu au Code du Travail et que sans contrat de travail écrit, vous êtes en CDI sans période d'essai duquel vous auriez du démissionner en repectant le préavis prévu à la Convention Collective même si l'employeur ne vous a pas fait passer la visite médicale d'embauche...

Ce que vous pouvez réclamer dans l'immédiat par lettre recommandée avec AR si vous avez la preuve d'avoir travaillé c'est votre salaire de décembre car en réclamant l'attestation destinée à Pôle Emploi, cela pourrait vouloir dire que vous voulez vous y inscrire et que cela devrait être considéré comme une démission...

Par **hydre**, le **13/02/2013** à **16:21**

Je comprends mais le fait est que j'ai prévenu de mon départ et qu'il ne mon jamais demandé un préavis pour arrêter de travailler.

Bien sur tout ceci s'est passer oralement et n'a aucune valeur juridique.

Malheureusement je n'ai pas de preuve d'avoir travailler si ce n'est les témoignages des collègues avec qui j'ai travaillés.

Par **P.M.**, le **13/02/2013** à **17:56**

Bonjour,

Normalement, la démission s'envoie par lettre recommandée avec AR ou à la rigueur remise en main propre contre décharge...

Je crois qu'il ne faut pas compter sur les témoignages d'anciens collègues mais vous pourriez vous constituer des éléments de preuves par la description des locaux, les noms de vos collègues, les clients visités des doubles de bons de livraisons ou autres moyens de ce genre...